



Comité de pilotage

RAPPORT

15.09.2023

PRÉSIDENT	Kristian Vanderwaeren (AGD&A) et Abram Op de Beeck (BASF pour la FEB)
SECRÉTAIRE	Bart Engels (secrétariat du Forum national)
PRÉSENTS	Abram Op de Beeck (BASF pour la FEB), Bart Engels (AGD&A), Jan Van Wesemael (Alfaport - Voka), Jessy Van Aert (EVONIK pour ESSENSCIA), Satoko Nakayama (AGD&A), Ivan Verborgh (AGD&A), Stijn De Smet (AGD&A), Tom De Ridder (Audi pour Agoria), Dorothy Cardoen (AGD&A), Marc Wouters (TotalEnergies pour Energia), Jeroen Sarrazyn (AGD&A), Stephan Legein (AGD&A)
EXCUSÉS	Liesbet Fransen (AGD&A), Kristian Vanderwaeren (AGD&A), Bert Matthijs (AGD&A), Johan Van Dingenen (Nike pour le Voka), Kevin Verbelen (Agoria), Kristof Vranckaert (AGD&A), Werner Rens (AGD&A), Joëlle Delvaux (AGD&A), Renate Simon (AGD&A), Goedele Boonen (AGD&A), Jef Hermans (Portmade pour Forward Belgium),

Point 1 de l'ordre du jour : Planning MASP

- Date NCTS : 29 novembre 2023
- Modification date AES : 13 février 2024
- Modification date IDMS : Fenêtre de déploiement (31.12.2023 – 31.03.2024)

Point 2 de l'ordre du jour : Modalités pratiques relatives au déploiement du MASP

Communication différente sur le site web de l'UE et celui de l'AGD&A : l'AGD&A a envoyé une demande formelle de report de l'AES. L'UE a communiqué cette date sans que la BE elle-même n'ait reçu une approbation.

Jusqu'à présent, aucune approbation officielle n'a été reçue en ce qui concerne la demande de report. L'AGD&A se concentre pourtant sur les dates susmentionnées.

Fenêtre de déploiement : période au cours de laquelle les opérateurs peuvent passer à la nouvelle application. Au moment de la migration, PLDA ne pourra plus être utilisé et les déclarations devront passer par IDMS (sauf exception, comme e-globalisation, prévue dans la phase 2).

Point 3 de l'ordre du jour : Impact du MASP sur les processus

Les opérateurs se heurtent à l'adaptation de leurs propres processus pratiques. Il ne s'agit pas tant de l'impact technique que des problèmes pratiques.

Pour l'IRP (*Inbound Release Platform*) et le VRAC, des listes de questions sont actuellement prises en compte par les convenors du GT Opérations. L'AGD&A est impliquée dans les groupes de travail et travaille activement à l'élaboration d'un processus acceptable pour toutes les parties prenantes.

Remarque : Le traitement des envois en vrac est un point à l'ordre du jour que le Trade Contact Group traite également.

Point 4 de l'ordre du jour : Groupes de travail

- SGT Softwareproviders : la fédération professionnelle a désigné un SPOC par processus. Un suivi plus étroit entre le SPF Finances et la fédération est mis en place afin que le déploiement se déroule de manière constructive.

Point 7 de l'ordre du jour : Divers

- **Sanctions contre la Russie** : impact pratique des sanctions supplémentaires qui entreront en vigueur à la fin de ce mois. Présenter les Mill Test Certificates semble ne pas être évident. Les opérateurs demandent à vérifier si, outre ces certificats, d'autres documents peuvent éventuellement être considérés comme des preuves.

Des problèmes peuvent donc survenir en cas d'importation d'acier en provenance d'un pays qui n'a pas mis en place de sanctions contre la Russie.

L'AGD&A a reçu ces informations et les examine au sein du groupe de travail interne qui se penche sur les sanctions. L'AGD&A explique qu'elle vérifie les mesures prises par les autres États membres et que son regard se tourne également vers l'UE pour résoudre cette problématique de manière uniforme.

Une concertation à ce sujet est prévue entre la DG FISMA et le Trade Contact Group.

- **MACF** :

Conformément à la législation MACF, la douane informera les importateurs de leur obligation MACF lorsqu'ils importent des marchandises qui relèvent des codes de marchandises concernés. Reste à savoir comment cela sera mis en œuvre concrètement. S'agira-t-il d'une mise en œuvre transactionnelle, soit à l'occasion de chaque déclaration d'importation pertinente à partir du 1^{er} octobre, ou plutôt périodique (par exemple, lorsqu'un importateur a des importations pertinentes au cours du dernier trimestre, il se voit informé de manière générique de son obligation de communiquer les renseignements) ?

En effet, l'importateur doit soumettre un rapport MACF pour chaque trimestre à partir du 1^{er} octobre dans le registre MACF. Ce rapport MACF doit être soumis dans le mois suivant chaque trimestre. Le premier rapport MACF devra dès lors être soumis en janvier 2024, le deuxième en avril 2024 et ainsi de suite.

Plus d'informations seront bientôt disponibles sur le site du SPF Finances.

Les opérateurs peuvent déjà trouver plus d'informations sur le [site web de la Commission](#) et sur le [site web de l'autorité compétente](#), le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement. La Commission organise également des séances d'information. Elles sont spécifiques aux secteurs concernés.

Un changement est-il prévu dans TARIC à partir du 1^{er} octobre (par exemple, des codes supplémentaires dans la case 44 lors de l'importation de marchandises qui relèvent du MACF) ? Si oui, serait-il possible d'obtenir à l'avance les codes additionnels pertinents, afin que les importateurs puissent procéder préalablement aux ajustements nécessaires (cf. la discussion sur les codes additionnels Reach plus tôt cette année) ?

Question encore en traitement.

Point 8 de l'ordre du jour : Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 8 décembre à 13 heures.